



## **ARRETE DE CIRCULATION RUE DE LA GARDETTE**

Le Maire de la commune de Puéchabon ;

**Vu** l'article L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.511-1 à L.511-6 et R.511-1 à R.511-12 du Code de la construction et de l'habitat ;

**Vu** les articles L.521-1 et L.521-4 du code de la construction et de l'habitat ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** la demande de la CC Vallée de l'Hérault qui réalise des travaux d'eau potable Rue de la Gardette, le 22 Novembre 2022.

**Considérant** l'obligation de réglementer la circulation pour ces travaux pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

### **ARRETE**

**Article 1.** Le 22 Novembre 2022, la circulation sera fermée dans les deux sens Rue de la Gardette.

**Article 2.** Le permissionnaire a la charge de la signalisation dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents.

**Article 3.** Le permissionnaire sera tenu de la régulation de la circulation pendant le temps des travaux, d'en avertir les riverains et de rétablir la circulation dès que possible.

**Article 4.** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5.** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux principaux intéressés.

Fait à Puéchabon,  
Le 17 Novembre 2022  
Le Maire,  
Xavier Peyraud

